



Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Transfert d'un cabinet dentaire individuel

Documents à fournir :

- Courrier informant le Conseil de l'Ordre de la date du transfert
- Plan des locaux
- Bail professionnel ou (seulement si vous êtes propriétaire en nom propre) attestation de propriété
- Attestation datée et signée – avec la mention suivante :
« *J'atteste sur l'honneur que le local professionnel ne se situe pas dans un ensemble immobilier à caractère exclusivement commercial* »
- Liste du matériel détaillée et valorisée

Démarches administratives :

Prévenir les organismes :

- La CPAM
- L'URSSAF
- La CARCDSF

Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Loire Atlantique
27, rue La Noue Bras de Fer – 3, mail du Front Populaire – 44200 NANTES
Tel. 02 40 29 40 02 - loire-atlantique@oncd.org

Accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30